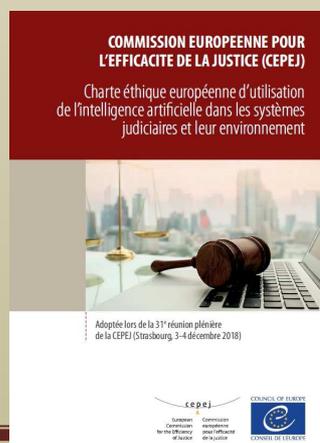




## Le Conseil de l'Europe adopte la première Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe, a adopté le premier texte européen énonçant des principes éthiques relatifs à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les systèmes judiciaires.

La [Charte](#) fournit un cadre de principes destinés à guider les décideurs politiques, les juristes et professionnels de la justice dans la gestion du développement rapide de l'IA dans les processus judiciaires nationaux.



### EDITO



Chère lectrice, cher lecteur,

A l'heure où les questions concernant la justice occupent une place de plus en plus importante dans le débat public et où des réformes sont en cours dans plusieurs pays européens pour rationaliser son fonctionnement, les travaux et outils de la CEPEJ sont plus que jamais un point de référence unique dans ce domaine.

Le rapport 2018 de la CEPEJ sur l'efficacité et la qualité de la justice en est l'illustration la plus éloquente, en mettant à disposition des décideurs et du public un volume de données sans équivalent, fondées sur une méthodologie éprouvée et rigoureuse, sur les questions concernant les budgets des systèmes judiciaires en Europe, les personnel de justice l'organisation des tribunaux et la qualité de l'activité des tribunaux et du ministère public.

L'action de la CEPEJ ne s'arrête toutefois pas là. La Charte européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les systèmes judiciaires européens adoptée par la CEPEJ à la fin de 2018, premier texte européen dans ce

domaine, illustre sa capacité à répondre aux évolutions technologiques qui affectent le secteur de la justice.

Les travaux menés depuis plusieurs années sur les questions concernant la qualité du travail des juges et la gestion des délais judiciaires sont d'autres exemples de la contribution de la CEPEJ à l'amélioration du fonctionnement de la justice.

Enfin, l'assistance pratique apportée à de nombreux pays, y compris en dehors de l'Europe, par les experts de la CEPEJ permet d'assurer que les outils

qu'elle a développés soient mis en œuvre au quotidien dans les systèmes judiciaires. Poursuivre et approfondir ces travaux au service d'une justice de qualité répondant aux attentes des justiciables est et doit rester une priorité. Contribuer à les faire connaître et reconnaître en est une autre. J'entends, en tant que nouveau Directeur des Droits de l'Homme, y contribuer. Cette ambition ne pourrait toutefois être réalisée sans le soutien et la contribution de tous les professionnels de la justice impliqués dans les travaux de la CEPEJ. Qu'ils en soient ici remerciés.

**Christophe Poirel**  
**Directeur**  
**Direction des Droits**  
**de l'Homme**



**Consultez le dossier spécial de la CEPEJ : Sensibilisation et mise en œuvre de la Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement**

## Vers des délais-cadres judiciaires européens



**Marco Fabri,**

Directeur, Institut de  
recherche sur les systèmes  
judiciaires, Conseil national  
de la recherche (IRSIG-CNR),  
Bologne, Italie



En décembre 2016, la CEPEJ a approuvé et diffusé le document intitulé « **Vers des délais-cadres judiciaires européens: Guide de mise en œuvre** » (CEPEJ 2016/5), qui avait été préparé par son Centre SATURN pour la gestion du temps judiciaire. Ce document marque la fin d'un long processus engagé par le Centre SATURN pour proposer quatre niveaux de délais-cadre tenant compte de la grande diversité des situations dans les États. Il ouvre la voie à l'introduction de délais-cadres comme outil permettant d'assurer un suivi et de poursuivre l'objectif de respect du délai raisonnable des procédures judiciaires posé par l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Les « délais-cadres » correspondent au délai durant lequel un certain nombre ou pourcentage d'affaires doivent être résolues, en tenant compte de l'âge des affaires pendantes. La fixation de délais est un premier pas indispensable pour le calcul de « l'arriéré », c'est-à-dire le nombre ou pourcentage d'affaires pendantes non résolues dans un délai fixé. Les délais-cadres sont des outils de gestion,

qui traitent du volume d'affaires consolidé en respectant pleinement l'impartialité et l'indépendance de chaque juge dans le traitement de chaque dossier.

Comme indiqué dans le guide de mise en œuvre, les délais-cadres ne sauraient à eux seuls réduire la durée des procédures judiciaires, mais ils se sont révélés utiles dans l'évaluation du fonctionnement et des politiques de la justice, puis dans l'accélération du règlement des litiges.

Des délais-cadres différents peuvent être appliqués dans différents tribunaux, par instance, en fonction de considérations telles que les difficultés procédurales, la disponibilité des ressources et l'environnement juridique de chaque État et des tribunaux concernés.

Le guide propose quatre niveaux de délais-cadre que tous les États devraient atteindre petit à petit, dans un premier temps pour les grandes catégories d'affaires – affaires civiles et administratives contentieuses et affaires pénales.

Des délais-cadres devraient ensuite être progressivement fixés pour les différents « types de litige » traités par les tribunaux, dans la mesure où il est bien connu que dans chaque catégorie d'affaires (affaires familiales, faillites, affaires sociales, propriété intellectuelle, etc.), la procédure suit son propre rythme et doit par conséquent faire l'objet d'un suivi distinct.

Chaque État membre devrait se lancer dans cet exercice, qui a aussi une intéressante dimension transversale au sens où cela permettra de commencer à comparer les catégories d'affaires les « moins différentes » dans tous les pays. Lors de la dernière réunion des tribunaux référents de la CEPEJ, à l'issue d'une longue discussion pour trouver des catégories d'affaires courantes traitées par la plupart des tribunaux représentés, trois catégories d'affaires civiles ont été choisies : « propriété intellectuelle », « erreurs médicales » et « accidents de voiture ».

Pour chacune de ces catégories, il est demandé aux tribunaux référents de fournir les données essentielles relatives au flux des affaires (affaires nouvelles, résolues et pendantes), ainsi que l'âge des affaires pendantes au 31 décembre 2018 sur six colonnes (0-12 mois ; 13-18 mois ; 19-24 mois ; 25-30 mois ; 31-36 mois ; plus de 36 mois).

Les données seront collectées et analysées par le Secrétariat de la CEPEJ et par le groupe SATURN, puis présentées lors de la prochaine réunion des tribunaux-référents qui se tiendra à l'automne. Cet exercice permettra aussi d'entreprendre une première comparaison cohérente des données se rapportant à ces catégories d'affaires pour les tribunaux de

l'ensemble des États membres, ainsi que des débats fructueux et approfondis sur les différentes règles et pratiques en usage dans les tribunaux, et le développement de délais-cadres spécifiques pour ce type d'affaires.

**Marco Fabri,**

Directeur, Institut de recherche sur les systèmes judiciaires, Conseil national de la recherche (IRSIG-CNR), Bologne, Italie

## Activités en cours : Quoi de neuf ?

### Evaluation des systèmes judiciaires

La CEPEJ a démarré la collecte des données pour le cycle 2018-2020 depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, via son application CEPEJ-COLLECT, et jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2019. Les correspondants nationaux en charge de la collecte des données se sont réunis à Strasbourg le

7 mars dernier pour un échange d'informations avec le Secrétariat des membres du Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires afin de répondre aux éventuelles questions. La prochaine réunion du Groupe de travail

se tiendra les 23 et 24 septembre 2019. L'édition 2020 du rapport d'évaluation (données 2018) sera publié au courant de l'automne 2020.



Réunion des correspondants nationaux  
Strasbourg  
7 mars 2020

► [Plus d'informations sur l'évaluation des systèmes judiciaires](#)

### Délais de procédure

Lors de sa réunion plénière du 4 décembre 2018, la CEPEJ a adopté les textes suivants, préparés par le Centre SATURN de la CEPEJ sur la gestion des délais judiciaires :

- la mise à jour de l'Étude sur l'Analyse des délais judiciaires dans les États membres du

Conseil de l'Europe à partir de la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme par Mme Françoise Calvez et M. Nicolas Regis Magistrats (France), 3<sup>e</sup> édition par Nicolas Regis - Les études de la CEPEJ No. 27.

L'objectif de cette étude est de dégager des enseignements généraux de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme susceptibles d'aider les États à maîtriser la durée de leurs procédures juridictionnelles.



- les [Lignes directrices révisées du Centre SATURN pour la gestion du temps judiciaire](#). Ce texte est un outil destiné à améliorer la gestion du temps par les tribunaux. Il s'adresse successivement aux législateurs et décideurs publics, aux autorités chargées de l'administration de la justice, aux

gestionnaires des tribunaux, aux juges et aux procureurs. Il contient également en annexe des Lignes directrices européennes uniformes sur les délais judiciaires (Eugmont), des exemples de tableau de bord ainsi qu'une chronologie des différentes étapes de la procédure avant et après le procès.

La prochaine réunion du Centre SATURN sur la gestion des délais judiciaires se tiendra à Strasbourg, les 3 et 4 avril 2019. A cette occasion, le Groupe travaillera sur une étude sur la pondération des affaires (voir dossier thématique au début de la Lettre d'information).

► [Plus d'informations sur le Centre SATURN sur la gestion des délais judiciaires](#)

## Qualité de la justice

### Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement



*La Charte sur l'utilisation de l'IA dans les systèmes judiciaires ainsi que les travaux en cours au sein de la CEPEJ présentés lors de la Conférence internationale de l'Institut de recherche sur les politiques judiciaires (JPRI) en Corée - **Clementina Barbaro**, Secrétaire du Groupe de travail de la CEPEJ sur la qualité de la justice (GT-QUAL)*

L'utilisation des outils et services d'IA dans les systèmes judiciaires a vocation à améliorer l'efficacité et la qualité de la justice et mérite d'être encouragée. Elle doit toutefois se faire de manière responsable, dans le respect des droits fondamentaux des individus énoncés par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe pour la protection des données à caractère personnel, ainsi que

des autres principes fondamentaux énoncés dans la [Charte](#). La CEPEJ a adopté le premier texte européen énonçant des principes éthiques relatifs à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les systèmes judiciaires lors de sa réunion plénière, le 4 décembre 2018. Depuis, la CEPEJ a été invitée à présenter les principes fondamentaux de la Charte lors de nombreuses conférences et séminaires au niveau mondial et a

fait l'objet de multiples publications dans les media. La Charte est un important document de référence pour les acteurs publics et privés responsables de l'élaboration et la mise en œuvre de services et applications d'IA pour les professionnels du droit et les systèmes judiciaires.

**Consultez le dossier spécial de la CEPEJ :**



[Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires](#)

## Guide sur la communication avec les media et le public à l'intention des tribunaux et des autorités chargées des poursuites

Un [Guide sur la communication avec les media et le public](#) à l'intention des tribunaux et des autorités chargées des poursuites a été adopté par la CEPEJ lors de sa réunion plénière en décembre dernier. Il est destiné aux tribunaux et aux autorités judiciaires de poursuite pénale

(ministères publics et, là où ils existent, juges d'instruction). Ce guide vise à les aider à gérer la communication avec le public et les media, notamment sur le fonctionnement général des institutions judiciaires, les questions courantes

au sujet de l'activité de ces institutions, des affaires particulières ou encore dans des situations de crise. Il traite donc de la communication externe et non de la communication à l'interne des institutions judiciaires.



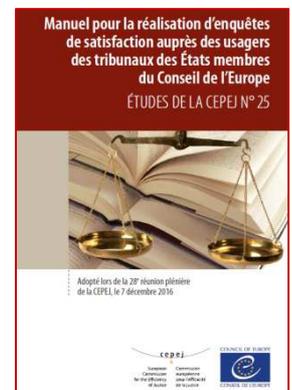
## Travaux en cours du Groupe de travail sur la qualité de la justice

En 2019, le GT-QUAL poursuivra ses travaux pour soutenir la mise en œuvre des [Lignes directrices sur la conduite du changement vers la cyberjustice](#) et renforcer la qualité du travail des juges grâce à un meilleur partage des connaissances et à

une meilleure collaboration et ainsi sortir le juge de son isolement. Le Secrétariat de la CEPEJ réitère **son invitation aux tribunaux volontaires dans les Etats membres** à indiquer

au Secrétariat leur candidature pour participer au programme de formation à l'organisation d'enquêtes de satisfaction sur la base du [Manuel de la CEPEJ](#).

- [Plus d'informations sur le Groupe de travail sur la qualité de la justice](#)



## Définitions

Le Groupe de travail *ad hoc* de la CEPEJ sur les définitions poursuit son travail de préparation d'un glossaire des termes utilisés par la CEPEJ.

Après consultations de l'ensemble des Groupes de travail de la CEPEJ, un nouveau projet est en préparation.

Ce glossaire, qui devrait à terme contenir plus de 70 définitions, constituera un outil très utile notamment pour les experts de la CEPEJ.

- [Plus d'informations sur le Groupe de travail ad hoc sur les définitions](#)



COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE (CEPEJ)

CEPEJ(2018)27

Tel qu'adopté lors de la 107<sup>ème</sup> réunion plénière de la CEPEJ à Strasbourg du 17 au 19 juin 2018



La CEPEJ a complété la Boîte à outils pour le développement de la médiation lors de sa réunion plénière les 3 et 4 décembre 2018

## Médiation

Lors de sa 31<sup>ème</sup> réunion le 4 décembre 2018, la CEPEJ a adopté les textes suivants :

- la Grille de référence pour les indicateurs de performance de la médiation (Statistiques de base de la médiation),

- le Code de conduite européen relatif aux prescripteurs de médiation ;
- les Modèles de formulaires de médiation comme éléments venant compléter la Boîte à outils pour le développement de la médiation.

Pour 2019, le Groupe de travail sur la médiation de la CEPEJ préparera sur une étude de faisabilité pour évaluer l'intérêt de proposer aux instances compétentes du Conseil de l'Europe de rédiger une Convention sur la médiation.

➤ [Plus d'informations sur le Groupe de travail sur la Médiation](#)

## Programmes de coopération

### Albanie



Appui au nouveau système d'évaluation des juges en Albanie  
14 et 15 janvier 2019,  
**Anne Sanders**  
experte de la CEPEJ

Dans le cadre du programme conjoint « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie », financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe, l'action SEJ II « Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en Albanie », démarrée en juillet 2016, prendra fin le 23 mai 2019 parallèlement à la mise en place progressive des nouvelles institutions judiciaires, en particulier le Haut Conseil Judiciaire (HJC). Le SEJ II a préparé le terrain pour les soutenir dans leurs fonctions et aborder des domaines prioritaires de la réforme judiciaire. L'action a fourni en particulier :

- une méthodologie de la CEPEJ sur mesure pour la révision de la carte judiciaire en Albanie - le groupe de travail du HCJ prépare actuellement sa mise en œuvre avec le soutien de la CEPEJ;

- des recommandations visant à améliorer l'évaluation des juges, qui devraient orienter l'élaboration de directives ou de règlements;
- des propositions pour une stratégie informatique pour l'Albanie et des exemples de bonnes pratiques européennes en matière de création d'un centre de TIC et d'un système de gestion des dossiers;
- un rapport d'experts sur la sécurité des tribunaux avec des mesures concrètes pour l'améliorer;
- des orientations pour améliorer les relations entre le pouvoir judiciaire et les médias;
- une évaluation des besoins en formation pour l'École de la magistrature, qui a également été soutenue dans la

mise à jour de son programme d'études et par un partenariat solide pour dispenser des formations régulières à la CEPEJ. Le programme de court coaching a donné lieu à divers rapports traitant des défis prioritaires concrets dans leur travail quotidien. Des recommandations ont été formulées pour améliorer les statistiques judiciaires en utilisant une méthodologie pour tous, notamment lors de l'utilisation des systèmes informatiques existants et futurs de gestion des affaires ICMIS. En outre, la rédaction d'un rapport a pour soutenir le travail du personnel des tribunaux dans ce nouveau cadre a abouti à des mesures concrètes pour améliorer leurs nouveaux rôles concernant la gestion du tribunal.



Les enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs des tribunaux de la CEPEJ ont été très fructueuses et la volonté

de poursuivre cet exercice de manière durable est forte. Un guide complet pour aider le personnel

des tribunaux à mettre en œuvre les outils de la CEPEJ sera disponible d'ici la fin du projet.

► [Plus d'informations sur le Programme](#)

## Azerbaïdjan

Faisant suite à une première phase de coopération avec l'Azerbaïdjan entre mars 2015 et avril 2017, une deuxième phase de coopération en Azerbaïdjan vient d'être lancée le 1er mars 2019 à travers un projet de coopération conjoint financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe intitulé : « Renforcer l'efficacité et la qualité du système judiciaire en Azerbaïdjan ».

Ce projet a deux domaines d'action principaux :

- L'amélioration de l'efficacité et de la qualité des tribunaux azerbaïdjanais par l'application des outils de la CEPEJ au niveau national, après leur mise en œuvre dans 5 tribunaux pilotes lors de la phase précédente ;
- L'amélioration de l'exécution des décisions de justice.

Dans le cadre du premier résultat, les activités se

concentreront sur :

- appuyer et conseiller pour le lancement d'un outil national d'accès du public à la base de données des statistiques judiciaires basée sur le concept de base de données **CEPEJ-STAT** afin de permettre une analyse complète de la performance des tribunaux à travers des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
- mettre en œuvre la méthodologie de la CEPEJ en matière de collecte, d'analyse et de communication de données statistiques dans tous les tribunaux et dans les rapports annuels du Ministère de la Justice et du Conseil juridique judiciaire.
- poursuivre la mesure de la qualité de la justice et d'autres indicateurs pour les tribunaux.
- promouvoir des méthodes et des outils de gestion modernes appliqués par les tribunaux en vue d'améliorer l'efficacité et la satisfaction des utilisateurs.
- soutenir la mise en place

d'une formation judiciaire de qualité dans le domaine de la gestion des tribunaux.

En outre, dans le cadre du deuxième résultat, les activités suivantes se poursuivront :

- fournir une expertise en matière d'amélioration de l'exécution des décisions de justice par la modernisation juridique et institutionnelle du système d'exécution et le renforcement des capacités des institutions concernées.

- promouvoir une sensibilisation et une connaissance accrues parmi les parties prenantes nationales sur les bonnes pratiques européennes en matière de procédures d'exécution et de gestion des affaires connexes.

Ce projet de coopération durera jusqu'au 31 mai 2021 et s'inscrit dans le cadre du programme « Partenariat pour la bonne gouvernance II ».



Oghuz District Court  
Azerbaijan

## Espagne

Le projet « Promouvoir la cyberjustice en Espagne par la gestion du changement et l'amélioration de la collecte de données » fournit aux autorités espagnoles une expertise et des informations sur les meilleures pratiques européennes en vue d'accompagner le

développement et la mise en œuvre d'outils de cyberjustice, avec un accent particulier sur la manière de conduire avec succès le changement dans ce domaine. Dans le cadre du projet, les experts de la CEPEJ de différents pays fournissent également des conseils sur la méthodologie

et les outils possibles pour renforcer la collecte de données et améliorer l'utilisation des statistiques judiciaires dans les domaines de la gestion des tribunaux et du soutien aux victimes de crimes. L'action est réalisée grâce à un financement de l'Union européenne (SRSS).

► [Plus d'informations sur le Programme](#)

### A.- TECHNOLOGICAL FIELD.

Digital Justice is the technological and operative solution that will allow the judicial offices to electronically process information.





Le 14 mars 2019, l'experte de la CEPEJ, Mme **Julinda Beqiraj**, a présenté aux autorités judiciaires, aux partenaires internationaux et aux membres des organisations de la société civile les principales conclusions du deuxième rapport d'évaluation du système judiciaire au Kosovo

**Kosovo\***

L'Action KoSEJ « Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice au Kosovo\* », qui fait partie du programme intitulé « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie », et a été lancée en juillet 2016 en tant que premier projet de grande envergure de la CEPEJ au Kosovo\*, prendra fin le 23 mai 2019. Les travaux de la CEPEJ auprès des tribunaux et des autorités centrales - en particulier le Ministère de la Justice et le Conseil de la magistrature (KJC) leur ont permis d'acquérir une bonne compréhension des outils et de la méthodologie de la CEPEJ. Cela est reflété dans le [rapport du KoSEJ d'analyse approfondie du système judiciaire](#) publié en janvier 2018. Le rapport a été préparé conformément aux indicateurs judiciaires pertinents de la CEPEJ concernant le Kosovo\*, en consultation étroite avec tous les acteurs du système

judiciaire pour collecter et analyser les statistiques disponibles de 2014. Cet exercice a été réitéré et présenté dans un [rapport d'évaluation comparative présenté en mars 2019](#) concernant les statistiques de 2017. Les deux exercices ont finalement conduit le Ministère de la Justice à annoncer la nomination de deux coordinateurs chargés de la collecte et de l'évaluation des données lors des futures évaluations du système judiciaire. Cette mesure a été recommandée dans le rapport et identifiée comme hautement prioritaire pour établir un processus de collecte de données durable. Les rapports de court coaching du KoSEJ concernant ses 7 tribunaux pilotes ont été finalisés. Ils mettent en évidence le niveau de mise en œuvre des outils SATURN de la CEPEJ et fournissent des

recommandations concrètes pour améliorer la gestion du temps judiciaire. Des activités de coaching judiciaire ont été mises en œuvre pour améliorer les statistiques judiciaires avec les outils et la méthodologie de la CEPEJ, y compris avec un système de gestion des affaires. Les tribunaux utilisent avec succès et progressivement les indicateurs de la CEPEJ pour collecter et analyser les données. Le tribunal d'instance de Pristina est soutenu par un projet visant à contrôler la durée des procédures, qui est également engagé par d'autres tribunaux. L'action KoSEJ a été bien accueillie par les membres du pouvoir judiciaire, ses praticiens étant familiarisés avec les moyens pratiques de rechercher des solutions aux défis quotidiens.

\* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la Déclaration d'Indépendance du Kosovo.

► [Plus d'informations sur le Programme](#)

**Malte**

Ce projet de coopération a démarré début décembre 2018 et couvrira une période de 12 mois. Elle peut être considérée, dans une certaine mesure, comme la continuation des missions de coopération spécifiques et ponctuelles qui se sont déroulées à Malte au cours des années

précédentes. En effet, en 2009, 2014 et début 2018, les autorités maltaises avaient demandé à la CEPEJ de les aider, ainsi que leur pouvoir judiciaire, à réduire la durée des procédures et à garantir un système judiciaire efficace et rapide. Ce nouveau projet vise à

poursuivre ces efforts, en améliorant la capacité de la juridiction supérieure de la Cour d'appel, ainsi que la capacité du Département des tribunaux judiciaires à gérer les ressources humaines du personnel judiciaire et non judiciaire des tribunaux maltais.

► [Plus d'informations sur le Programme](#)

## Programme Sud 3 : « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée »

Les activités menées par la CEPEJ dans le cadre du programme conjoint « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée » (Programme Sud 3) visent à promouvoir l'indépendance, l'efficacité et la qualité de la justice dans la région en améliorant le fonctionnement des juridictions et en soutenant la mise en œuvre de réformes judiciaires et la révision de cadres normatifs pertinents en conformité avec les normes européennes. La CEPEJ coopère dans ce cadre principalement avec le Maroc, la Tunisie, la Jordanie, et prochainement l'Égypte. Suite à la mise en place d'un programme bilatéral avec la Tunisie (cf. article ci après dans la Lettre d'information),

### Tunisie

Ce programme, qui a débuté en janvier 2019 et devrait s'achever en décembre 2021, vise à consolider, approfondir, étendre et pérenniser la réforme du secteur de la justice en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité du fonctionnement quotidien du service public de la justice, assuré par les tribunaux pour les justiciables tunisiens.

partenaire de la CEPEJ dans le cadre du Programme Sud depuis 2012, les activités mises en place ces derniers mois ont principalement concerné le Maroc et un nouveau partenaire, l'Égypte. Une activité de formation sur les outils et techniques de planification stratégique ainsi que sur les bonnes pratiques de management administratif et budgétaire dans les conseils de justice s'est ainsi tenue en décembre dernier à la demande du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire marocain (CSPJ). Sous la présidence du Secrétaire général du CSPJ, des experts français, portugais, belge et marocains ont animé une Table Ronde à laquelle ont participé une quarantaine de responsables

administratifs (chefs de pôles, de départements et d'unités) de la Haute instance mise en place en 2017 et chargée de protéger l'indépendance des magistrats marocains. D'autres activités de ce type devraient se tenir prochainement avec le CSPJ marocain ou encore la Présidence du Ministère Public, institution récemment mise en place elle aussi. En parallèle, la CEPEJ initie une coopération avec le Conseil d'Etat égyptien, à la demande de cette juridiction. Une mission de fact-finding avec des experts de la CEPEJ se tiendra à cette fin dans les prochaines semaines afin de déterminer les priorités d'intervention et les activités à mettre en œuvre avec l'Égypte dans un futur proche.

concrètes de sa mise en œuvre. Intitulé « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST) », ce programme est financé conjointement par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.



Mission préparatoire de la CEPEJ  
18 et 19 mars 2019  
Tunisie

► [Plus d'informations sur le Programme](#)



## Slovaquie

Le projet « Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire slovaque » vise à soutenir la poursuite des réformes du secteur de la justice, en visant à améliorer l'efficacité et la qualité des tribunaux slovaques. Cet objectif est poursuivi par une évaluation

approfondie du système judiciaire slovaque et la formulation de recommandations fondées sur les bonnes pratiques européennes en vue d'améliorer le fonctionnement des tribunaux. En outre, le renforcement des capacités du Centre d'analyse du Ministère de la justice est

assuré et la mise en œuvre des outils de gestion du temps et de la qualité développés par la CEPEJ dans les tribunaux pilotes nationaux est soutenue par un programme d'accompagnement des tribunaux. Cette action est financée par l'Union européenne (Fonds social européen).

► [Plus d'informations sur le Programme](#)

## Prix Balance de cristal : appel à candidatures (délai : 31 mars 2019)



Vainqueur de l'édition 2017 du Prix Balance de cristal : « Witness Service in Norwegian Courts »

Norwegian Courts Administration

L'objectif de ce Prix est d'identifier et de faire connaître les pratiques innovantes en matière de gestion de procédure, d'organisation des tribunaux et de fonctionnement du système judiciaire en général. Il s'agit de pratiques récemment mises en œuvre, facilement applicables à d'autres pays ou institutions et dont l'efficacité est mesurable.

La compétition 2019 est ouverte aux tribunaux, aux barreaux, organisations non-gouvernementales ou toute autre instance compétente en matière judiciaire dans un Etat membre du Conseil de l'Europe ou un pays observateur auprès de la CEPEJ. Les dossiers de candidatures doivent répondre aux critères d'éligibilité tels

qu'énoncés dans le règlement du Prix et doivent être envoyés au Conseil de l'Europe (cepej@coe.int), par voie électronique d'ici le **31 mars 2019**.

- [Règlement](#) et [formulaire de candidature](#)

La cérémonie de remise du Prix se déroulera à Oslo (Norvège) le 25 octobre 2019 dans le cadre de la Journée européenne de la Justice.

► [Plus d'informations sur le Prix Balance de cristal](#)

## Suivez la CEPEJ sur Facebook



### Textes de la CEPEJ adoptés lors de la réunion plénière des 3 et 4 décembre 2019

- Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement
- Lignes directrices révisées du Centre SATURN pour la gestion du temps judiciaire
- Analyse des délais judiciaires dans les Etats membres du Conseil de l'Europe à partir de la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme par Mme Françoise Calvez et M. Nicolas Regis Magistrats (France), 3e édition par Nicolas Regis - Les études de la CEPEJ No. 27
- Guide sur la communication avec les media et le public à l'intention des tribunaux et des autorités chargées des poursuites
- Code de conduite pour les prescripteurs de médiation
- Formulaire de médiation
- Grille de référence présentant des indicateurs de performance afin d'établir des statistiques de base sur la médiation

### Courrier des lecteurs :

Vous souhaitez réagir à un article publié dans ce numéro ou nous suggérer des thématiques à aborder pour les prochaines éditions ?

Envoyez-nous vos suggestions par e-mail à l'adresse suivante :  
[cepej@coe.int](mailto:cepej@coe.int)

[www.coe.int/cepej](http://www.coe.int/cepej)

## Calendrier des réunions de la CEPEJ

### Plénières

13-14 juin 2019  
*Strasbourg*  
 5-6 décembre 2019  
*Strasbourg*

**Evaluation des systèmes judiciaires**  
 23-24 septembre 2019  
*Paris*

**Tribunaux-référents**  
 3 octobre 2019  
*Strasbourg*

**Bureau**  
 9 octobre 2019  
*Strasbourg*

**Centre SATURN**  
 3-4 avril 2019  
*Strasbourg*  
 2 et 4 octobre 2019  
*Strasbourg*

**Cérémonie de remise du Prix Balance de cristal**  
 25 octobre 2019  
*Oslo (Norvège)*

**Qualité de la justice**  
 14-15 octobre 2019  
*Venise (Italie)*

**Médiation**  
 6-7 mai 2019  
*Paris*  
 17-18 octobre 2019  
*Strasbourg*



Inscrivez-vous à la Lettre d'information de la CEPEJ :  
<https://www.coe.int/fr/web/cepej/documentation/cepej-newsletter>

cepej

European Commission for the Efficiency of Justice  
 Commission européenne pour l'efficacité de la justice



Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)